

Communiqué de presse, jeudi 24 mars 2022, à Mamoudzou, Mayotte

Création du Cluster Maritime Mayotte

Le Cluster Maritime Français est heureux de vous annoncer la création du Cluster Maritime Mayotte à l'issue de l'Assemblée Générale Constitutive le mercredi 23 mars 2022 à Mamoudzou.

Dans la continuité du travail mené par le Conseil Départemental de Mayotte qui a établi une stratégie d'économie bleue pour le territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte a été chargée de mettre en œuvre ce Cluster Maritime Mahorais. Depuis près de 3 ans, le Cluster Maritime Français a, quant à lui, fortement soutenu cette démarche et apporté un concours technique à cette constitution.

Les acteurs de la filière maritime de Mayotte peuvent désormais s'appuyer sur cette nouvelle structure pour développer l'économie maritime territoriale, pour peser dans le débat public et ainsi s'inscrire dans une démarche économique créatrice d'emplois et de valeurs pour le territoire et la région.

Le Cluster Maritime Français se félicite de cette création et souhaite la bienvenue à ce frère mahorais. «Ensemble, nous travaillerons au développement économique, social et environnemental du territoire pour et par les activités économiques maritimes.» précise Alexandre Luczkiewicz, Responsable des relations et des actions Outre-mer, « C'est aussi l'occasion pour le Cluster Maritime de Mayotte de rejoindre notre réseau des Clusters Maritimes d'Outre-mer, ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Guadeloupe, Martinique, de Guyane, de La Réunion, de la Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ».

La constitution de ce huitième Cluster Maritime d'Outre-mer à Mayotte confirme la stratégie globale de s'appuyer sur la Croissance Bleue pour développer les territoires ultramarins en général, et de poursuivre le renforcement de l'économie maritime française dans l'Océan Indien en particulier

Contact presse pour le Cluster Maritime : Mélanie RONSSE | m.ronsse@cluster-maritime.fr